



AVOCATS

1196

Publication du rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

3 questions à Christophe Soullez, chef du département de l'ONDRP au sein de l'Institut national des Hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et co-auteur de « La criminologie pour les nuls » (éd. First)

Publié mi-novembre, le rapport annuel d'activité de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) (V. *supra* JCP G 2016, act. 1163) s'appuie notamment sur les données recueillies sur l'année n-1 dans l'enquête de victimation dite « Cadre de vie et sécurité » (CVS) (Entretien publié in *Dr. pén.* 2016, entretien 6).

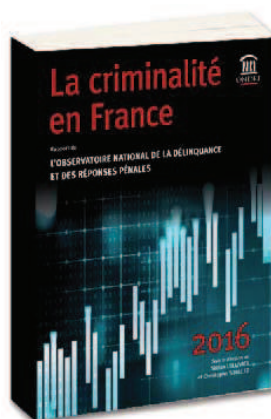
Quelles sont les grandes évolutions observées en matière de statistiques criminelles ?

Christophe Soullez : Un premier constat est celui d'une stabilisation des cambriolages après une très importante hausse entre 2008 et 2012. On note également la persistance d'une hausse des vols violents sur les femmes. Il s'agit souvent de vols de bijoux qui sont par ailleurs les premiers objets volés lors de cambriolages. Une autre tendance saillante est au contraire la diminution des vols de véhicules terrestres amorcée depuis une dizaine d'années et qui se poursuit. On constate aussi une baisse sensible des vols à main armée contre les commerces ou les établissements bancaires et d'une manière générale une baisse des braquages, même si la part de ceux visant les particuliers a tendance à augmenter. Ensuite il existe une forte persistance des violences intrafamiliales puisque plus de 50 % des violences physiques sont commises au sein de la cellule familiale dans l'enquête CVS. Enfin cette même enquête menée auprès d'un échantillon de 17 000 personnes tirées au sort et âgées de 14 ans et plus, montre une petite hausse ces dernières années du "sentiment d'insécurité", oscillant entre 18 et 21 % des personnes interrogées.

Ces données permettent-elles une évaluation fidèle

et fiable de la criminalité réelle ?

C. S. : En la matière je réfute cette notion de « fiabilité » car il faut bien se dire qu'on ne connaîtra jamais la réalité criminelle. Pour autant l'enquête CVS est vraiment un bon dispositif car elle permet de mesurer le taux de plainte et ainsi de mieux appréhender la différence entre ce qui est connu et ce qui est vécu. Grâce à elle, nous disposons aujourd'hui d'un système de connaissance des grandes tendances et évolutions véritablement performant. De plus, les systèmes déployés en 2012/2014 (Ndlr : nouveaux logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie - LRPPN/LRPGN) devraient permettre d'offrir dans les mois et les années à venir des statistiques beaucoup plus fines, plus honnêtes et plus qualitatives avec davantage de détails, incluant par exemple des données sur les modes opératoires, les circonstances ou les lieux de commission et fournissant des données par infractions au lieu de données agrégées. En dehors de ces données CVS et des statistiques publiques officielles on exploite de plus en plus les bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie qui disposent en tout d'une cinquantaine de fichiers différents. Cela permet de réaliser des études plus détaillées sur les caractéristiques



propres à telle ou telle catégorie d'infractions. C'est le cas en matière de vols, de stupéfiants ou encore de vols à main armée. Enfin, depuis un an et demi on confronte nos analyses aux concepts et aux hypothèses de la recherche criminologique anglo-saxonne pour dégager des facteurs déterminants à même d'expliquer par exemple des différences de taux d'homicide d'une région à l'autre.

Quel est votre regard sur le développement des algorithmes prédictifs d'aide à la décision ou de prévention policière de la délinquance ?

C. S. : À ma connaissance c'est surtout la gendarmerie qui a travaillé sur ce type de programmes, en particulier sur l'examen de la réitération d'infractions dans certains lieux dé-

terminés. Pour ma part je suis très dubitatif sur ce type de police prédictive. La délinquance ne se prédit pas. D'ailleurs aux États-Unis, les quelques recherches indépendantes d'universitaires menées sur le sujet ne montrent pas une grande efficacité de ces systèmes.

À l'ONDRP nous n'avons pour l'instant aucune intention de travailler sur ces questions pour deux raisons : les données du ministère de l'Intérieur sont encore très perturbées et les chiffres de la police et de la gendarmerie ne reflètent pas la réalité de la délinquance mais une partie infime des faits. Autrement dit des hausses importantes d'infractions constatées avec de nouveaux logiciels plus contraignants ne correspondent pas nécessairement à des hausses des passages à l'acte. Pour moi ce n'est donc pas un facteur positif en termes d'anticipation. En revanche, il est intéressant de confronter des données statistiques à des données environnementales en ciblant des infractions pour lesquelles on repère ainsi certains environnements plus propices (stations de métro ; bars ; lieux de nuit...). Ce croisement avec des données environnementales permet d'orienter l'action policière. Toutefois cela ne peut pas fonctionner avec toutes les catégories d'infractions.

Propos recueillis par Fabrice Raoult